

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024

IV- FINANCES

3- Reversement des paris hippiques à la Société Hippique de Vic-Fezensac

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes se trouve dans l'obligation de reverser les sommes perçues au titre des paris hippiques à la Société Hippique de Vic-Fezensac.

Il s'agit d'un montant de 677.31 € pour 2023.

Le Conseil communautaire est donc appelé à **APPROUVER** ce reversement de 677.31 EUROS au bénéfice de la Société Hippique de Vic-Fezensac.